

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à informer la population de la survenance d'un danger imminent affectant sa sécurité. Les destinataires des données sont les services compétents d'Orléans Métropole et la société tiers Gedicom qui met en place ce service. La société Gedicom s'engage à respecter les recommandations concernant les traitements automatisés mis en œuvre dans le cadre des sites Internet par la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) en application des articles 15 et 16 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. A ce titre, les informations recueillies dans le formulaire rempli sur le site internet ne seront en aucun cas communiquées à des tiers. Ce site internet est également conforme au Règlement Général sur la Protection des Données.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la direction de la prévention et de la Sécurité, BP 154, 83120 Sainte-Maxime. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

**Boigny-sur-Bionne - Bou - Chanteau - La Chapelle-Saint-Mesmin  
Chécy - Combleux - Fleury-les-Aubrais - Ingré - Mardié  
Marigny-les-Usages - Olivet Orléans - Ormes - Saint-Cyr-en-Val  
Saint-Denis-en-Val - Saint-Hilaire-Saint-Mesmin  
Saint-Jean-de-Braye - Saint-Jean-de-la-Ruelle  
Saint-Jean-le-Blanc - Saint-Pryvé-Saint-Mesmin - Saran - Semoy**

Direction de l'Environnement et Prévention des Risques  
02 38 79 26 10  
depr@orleans-metropole.fr

#OrleansMetropole    
www.orleans-metropole.fr



**ORLÉANS**  
MÉTROPOLÉ  


INONDATIONS • MOUVEMENTS DE TERRAIN • PHÉNOMÈNES CLIMATIQUES • ACCIDENTS INDUSTRIELS

# SOYEZ ALERTÉS EN CAS DE RISQUES MAJEURS

MESSAGE VOCAL • SMS • MAIL



## INSCRIVEZ-VOUS !

sur [www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr)  
ou sur [www.ville-mardie.fr](http://www.ville-mardie.fr)

#OrleansMetropole    
www.orleans-metropole.fr



**ORLÉANS**  
MÉTROPOLÉ  


Ce dispositif est un service gratuit de diffusion d'alerte par message vocal, sms et/ou email en cas d'événement majeur sur le territoire des 22 communes de la métropole. Il s'agit d'un moyen complémentaire d'informer la population le plus rapidement possible d'un incident et des consignes de sécurité à suivre.

### Dans quels cas ce système sera-t-il utilisé ?

En vous inscrivant à ce service, vous serez alerté(e) dès que les services municipaux de votre commune ou d'Orléans métropole auront eu connaissance :

- 1- **d'un risque majeur (Communes)**
- 2- **d'un pic de pollution atmosphérique (Orléans Métropole)**
- 3- **d'un épisode de verglas ou de neige (Orléans Métropole)**

Vous aurez la possibilité de vous inscrire **à ces** rubriques selon vos choix.

### Qu'entend-t-on par risques majeurs ?

- **Les risques naturels** (inondations, mouvements de terrain, intempéries)
- **Les risques technologiques** (industriels, nucléaire, transports de matières dangereuses)
- **Les risques sanitaires et autres** (épidémie, attentat...)



cavités souterraines  
marnières



tempêtes  
fréquentes



avalanche  
chute abondante  
de neige



unité nucléaire



inondation lente  
inondation rapide



mouvements  
de terrain liés  
à la sécheresse



activités  
industrielles



stockage de gaz



verglas



orages  
fortes précipitations



canicule

### De quelle manière serez-vous alerté(e) ?

Selon la nature du risque :

- Par message vocal sur votre téléphone mobile ou téléphone fixe, accompagné d'un accord de bonne réception et compréhension
- Par SMS
- Par email



Les messages vocaux du service d'alerte seront **émis** à partir du numéro 02 38 78 78 26 et le SMS sera identifié par "MAIRIE" ou "METROPOLE".

Enregistrez ce numéro dans vos annuaires de téléphone (fixes et portables) afin de l'identifier lors d'une alerte.

### Comment s'inscrire ?

L'inscription est simple et rapide. Il suffit de vous connecter sur [www.orleans-metropole.fr](http://www.orleans-metropole.fr) ou sur [www.ville-mardie.fr](http://www.ville-mardie.fr) et de remplir le formulaire. A l'issue, la prise en compte de votre inscription sera immédiate.

Pour les personnes qui ne disposent pas d'internet, l'inscription est possible à l'accueil de votre mairie ou en mairie de quartier.

### Comment mettre à jour vos données ?

Lors de votre inscription, un identifiant (votre numéro de téléphone de référence) et un mot de passe individuel vous seront attribués afin que vous puissiez avoir accès à vos données à tout moment pour les modifier ou les supprimer.

En cas de déménagement, de changement d'adresse email ou de numéro de téléphone, pensez à vous connecter à votre compte pour modifier au plus vite vos coordonnées.

De plus, vous recevrez une fois par an, un email à l'adresse que vous aurez renseignée afin de vous inviter à vérifier et mettre à jour vos coordonnées si nécessaire.